ANALYSE DE L'ACTIVITE

C.A.P DE TONNELLERIE

I- DEFINITION DE L'EMPLOI :

Le C.A.P. de Tonnellerie sanctionne une formation professionnelle théorique et pratique qui rend son titulaire apte à utiliser ses capacités dans les diverses fabrications d'ouvrages en tonnellerie. Il devra être susceptible de s'adapter dans le cas de reconversion ou d'évolution au sein de la profession.

Après une période d'adaptation, le titulaire du C.A.P. de Tonnellerie est un ouvrier qualifié trouvant sa place dans les entreprises de petite et moyenne importance orientées principalement vers la réalisation de travaux neufs et vers certains travaux d'entretien et de réparation.

II- MONOGRAPHIE DU METIER :

Le C.A.P de Tonnellerie est un examen à caractère professionnel qui correspond aux besoins et aux exigences de la pratique actuelle du métier.

A l'issue de leur formation, après un cycle complet d'études, les titulaires du C.A.P. doivent posséder les connaissances théoriques et pratiques qui les rendront aptes, après une certaine expérience professionnelle à participer efficacement à une fabrication organisée d'ouvrages en tonnellerie.

Dans cette perspective, la formation vise à donner aux candidats :

- une connaissance des matériaux, des méthodes, des techniques habituelles d'utilisation pour l'usinage, le montage et la finition des éléments.
- une ouverture d'esprit sur l'évolution des méthodes, des matériaux et des techniques.
- une connaissance de l'historique du métier et des principaux types de fabrication.

D'une façon plus précise, les candidats doivent, à l'issue de leur formation

- comprendre, savoir lire et interpréter les données et documents techniques définissant un objet ou élément d'ouvrage.
- connaître les spécifications et règlements en vigueur concernant les caractéristiques des produits et les conditions d'exécution proprement dites intéressant les ouvrages en tonnellerie courante.

- savoir utiliser pour la fabrication d'un ouvrage courant, les documents techniques qui le définissent et nécessaires à l'exécution de l'ouvrage.
- connaître et utiliser les pièces et accessoires relatifs à l'exécution de l'ouvrage.
- connaître les méthodes de traçage en fonction des procédés et des moyens de fabrication.
- connaître les méthodes de préparation et finition de surfaces.

Pour les diverses opérations de fabrication :

- connaître et savoir appliquer les techniques manuelles et mécaniques classiques courantes en tenant compte de la nature des matériaux et de la forme de l'élément à produire.
- connaître et savoir utiliser les outils et matériels courants en usage dans la profession.
- connaître et appliquer les réglements en vigueur concernant :
 - * la sécurité relative à l'emploi des matériaux, des produits et des matériels.
 - * la prévention des accidents et les principales règles de législation du travail.

Cette formation doit faire comprendre le fonctionnement des logements en bois, en faisant prendre conscience de l'amélioration des liquides logés dans le bois, ce qui implique des connaissances parfaites des bois et de leurs comportements.
